

Réunion du 7 octobre 2026

Procès-verbal N° 09

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, M. Lionel ERAY, Guy MARTIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Eric GADAT

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

1 – MATCHS NON-JOUÉS

Départemental 4 poule A

MARZY 3 / LA CHARITE 2, match n°79347281 du 04/10/2026 – fixé le 25/10/2026

Départemental 4 poule B

E. MONTIGNY 2 / E. TANNAY 1, match n° 79347231 du 20/09/2026 – fixé le 25/10/2026

MOULINS 3 / DRUY BEARD 2, match n°79349699 du 20/09/2026 – fixé le 25/10/2026

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Départemental 1

VAUZELLES 3 / CLAMECY 2, match n°56633491 du 11/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25/10/2026.

Accord de la Commission.

Départemental 2 Poule A

POUGUES 2 / GARCHIZY FR PORTUGAIS 1, match n°78801562 du 11/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 10/10/2026 à 17h30.

Accord de la Commission, sous réserve que la rencontre aille jusqu'à son terme.

3 – COURRIEL

- Du club de GUERIGNY URZY pour l'organisation de son tournoi seniors masculin et féminin le 5 juin 2027.
Pris note.

4 – ENTENTES ENTERINEES

Départemental 3 poule B

ENT. ST REVERIEN / CORBIGNY 1

ENT. MOUX / BRASSY 1

Départemental 4 poule A

ENT. TANNAY / ST SAULGE 1

ENT. MONTIGNY / ST BENIN 2

Départemental 4 poule B

ENT. POUQUES / FOURCHAMBAULT 3

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUES

Critérium féminin

CHARRIN 1 / ST PIERRE 1, match n°78804971 du 20/09/2026 – fixé au 25/10/2026

ESN58 1 / FC DECIZE 1, match n°78804974 du 20/09/2026 – fixé au 25/10/2026

2 – COURRIEL

Du club de LA CHARITE demandant la possibilité d'engager une équipe féminine supplémentaire dans le critérium féminin à 8. La Commission ne peut accéder favorablement à cette demande puisque le championnat a débuté depuis le 06/09/2026 et que la poule constituée de 12 équipes ne le permet pas.

3 – ENTENTE ENTERINEE

ENT. AFGP 58 1 (FOURCHAMBAULT / GARCHIZY / POUQUES)

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.